

**Département :** Alpes Maritimes (06)  
**Commune :** Cagnes-sur-mer (06271)  
**Nom de la zone de Baignade :** Plage du Neptune

### Description de la zone de baignade

**Nature :** galet  
**Longueur :** 130 m de long – 35 m de large  
**Dates de la saison balnéaire :** 1er Juin-30 Septembre  
**Localisation du point ARS :** point de prélèvement n°1519 – Plage Neptune  
**Équipement :** Toilettes, douches.  
**Accessibilité aux animaux :** non  
**Autres activités :** non  
**Zone riveraine :** boulevard de la plage.  
**Occupation du sol :** tissu urbain continu  
**Population permanente :** 49.000 habitants (sur la commune)  
**Population estivale :** >65.000 (sur la commune)

### Inventaire des sources potentielles de pollution

<b>Assainissement des eaux usées</b>	Réseau sous pression intercommunal DO Bir Hakeim By-pass STEP Emissaire STEP
<b>Assainissement pluvial</b>	Embouchure de la Cagne à moins de 50 m
<b>Activités industrielles / Agriculture</b>	Sans objet sur la zone
<b>Autres sources</b>	Ruissellement du boulevard de la plage

### Qualité du milieu marin

#### Évolution du classement :

Neptune	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Directive 76/106/CE	B	B	B	B	B	B	B	B
Directive 2006/7/CE	Suffisante	Suffisante	Insuffisant	Suffisante	Suffisante	Bonne	Bonne	Bonne

**Potentiel de prolifération des macro-algues :** Pas de risque avéré

**Potentiel de prolifération du phytoplancton :** Pas de données sur la zone de baignade.

### Situations à risque (par ordre d'importance)

Rejet à risque		Situation à risque		Évaluation du risque	Durée probable de la contamination	Remarques
Localisation	Fréquence	Conditions maritimes	Fréquence			
La cagne	Continue	Toutes	Continue	Fort	T90 = 5 à 15 heures (POMMEPUY, 2005)	Forte diminution des contaminations entre l'embouchure et la plage.
By-pass de la STEP	ponctuel	Toutes		Fort	T90 = 5 à 15 heures (POMMEPUY, 2005)	La STEP by-pass rarement, le premier niveau de surcharge se traduisant par un rejet par l'émissaire

DO Bir Hakeim	ponctuel	Toutes		Fort	T90 = 5 à 15 heures (POMMEPUY, 2005)	
Émissaire de la STEP	Continue	Toutes		Moyen	T90 = 5 à 15 heures (POMMEPUY, 2005)	Selon l'état structurel de l'émissaire et de la qualité des diffuseurs
Ruissellement	Lors des fortes précipitations	Toutes	/	Faible/négligeable	T90 = 5 à 15 heures (POMMEPUY, 2005)	-
Animaux sur la plage	Ponctuel	Toutes	/	Faible	T90 = 5 à 15 heures (POMMEPUY, 2005)	-

T90 = Temps de décroissance de 90% de la charge microbienne.

## Recommandations

- ◇ Surveillance ponctuelle de la qualité des eaux de la Cagne par temps de pluie.
- ◇ Autosurveillance des déversements sur le DO Bir Hakeim et le By-pass STEP : transmission rapide NCA <> commune pour fermeture des plages.
- ◇ Travail de réfection et réhabilitation sur les réseaux d'eaux usées situés dans le lit mineur du Malvan.
- ◇ Travail à faire sur les eaux claires météoriques sur les réseaux d'assainissement, principale cause de pollution des eaux de la Cagne par surverse.
- ◇ Travail de prévention des pollutions sur les réseaux EP : mise en place de grilles et de paniers sur les avaloirs, affichage publique sur la nécessité de ramasser les déjections canines, surtout sur les voiries et trottoirs littoraux
- ◇ Recueil de données sur l'état structurel de l'émissaire, plongée de contrôle.



*Plage du Neptune et principales sources de pollution*